



A
Mme la Rectrice

Objet : Tenue des CAPA 2021

Mme la rectrice,

afin que nos commissaires paritaires puissent gérer au mieux leur fin d'année dans leurs établissements scolaires, nous souhaitons le plus rapidement possible être informés des dates des CAPA :

- de révision d'appréciations finales des RDV de carrière,
- d'avancement accéléré d'échelon,
- d'attribution des congés de formation.

Comme nos syndicats respectifs l'ont déjà rappelés à vos services via des canaux formels et informels ces CAPA doivent se tenir conformément :

- à l'article 27 du décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat,
- à l'article 30 de la loi n° 2019-828 dite de "transformation de la fonction publique" qui ne supprime la compétence des CAP en matière de promotion interne, d'avancement à l'échelon spécial et d'avancement de grade, qu'à compter du 1/01/2021. La situation des personnels promouvables entre le 1/09/2020 et le 31/12/2020 doit donc être soumise à l'avis de la CAP.
- au point IV) de la circulaire académique du 15 mars 2021 rappelant les modalités d'organisation des RDV de carrière 2021

Veillez croire, Mme la Rectrice, en notre attachement à un service public d'Éducation s'appuyant sur le respect des droits de ses personnels et pour cela sur la qualité des conditions de travail de leurs représentants.

Pour la section académique
du SNES-FSU ,

Laidi Benhaddou
Co-secrétaire académique du SNES-FSU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Laidi Benhaddou'.

Pour la section académique
du SNEP-FSU ,

Emmanuel Roublot
Secrétaire académique du SNEP-FSU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Emmanuel Roublot'.

Copies :

- SG : Dominique Bergopsom
- DRRH : Frédérique Michaux
- DAASEN : Adélaïde Tine
- Enseignant du 2nd degré